

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 11 (1953)

Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Zerfall und Wiederaufbau der Politik¹

Cette publication consacrée à la décadence et la reconstruction de la pensée politique est due à la plume du rédacteur en chef du quotidien libéral *Basler Nachrichten*. Parmi les innombrables auteurs qui ont déjà traité ce sujet épineux — il suffit de rappeler les publications du professeur Röpke de Genève — M. Dürrenmatt est particulièrement bien placé pour exposer les causes de la décomposition politique et chercher une issue à l'impasse dans laquelle se trouve la politique européenne actuellement. Son mérite est d'avoir su analyser le problème en toute objectivité et sous l'angle essentiellement européen des valeurs morales du sujet occidental.

La conscience politique du vieux monde a subi une décomposition telle que l'Europe vit aujourd'hui un de ces moments historiques comparables aux guerres contre les Mongols du XIII^e siècle et plus tard contre les Turcs. La force européenne qui jadis rayonnait sur le monde entier, risque d'être étouffée par des puissances extra-européennes.

Dans un premier chapitre, M. Dürrenmatt trace le bilan général de la situation actuelle du monde. L'Européen dominateur et conscient de sa mission, l'Européen grand sujet politique se trouve réduit à un simple objet, impuissant de décider lui-même de son sort. L'Europe est devenue politiquement ce qu'elle a toujours été géographiquement : une rallonge de l'immense continent asiatique. Les puissances asiatiques — parmi lesquelles se trouve l'Etat russe depuis 1919 — et les Etats-Unis d'Amérique sont devenus les nouveaux centres de la politique mondiale. Ce premier chapitre analyse cette évolution et les caractères particuliers des nouvelles puissances rivales, et trace un sombre tableau de l'état présent du vieux continent.

Il est peut-être regrettable que l'auteur ne se soit pas arrêté plus longuement à la situation particulière de l'Angleterre, considérée par l'Anglais comme puissance extra-européenne et considérée par le Continental comme faisant partie intégrante de sa communauté. Par contre, nous trouvons tout un chapitre qui analyse le problème allemand. « Die deutsche Frage ist die europäische Frage », écrit l'auteur. La décadence européenne trouve son origine avant tout dans le vide politique qui s'est ouvert en Europe centrale durant le XIX^e siècle

¹ PETER DÜRRENMATT : *Zerfall und Wiederaufbau der Politik*. Editions A. Francke S. A., Berne, 1951, 240 pages.

et surtout depuis la signature du Traité de Versailles. M. Dürrenmatt montre les immenses erreurs commises par la politique inconséquente des adversaires de l'Allemagne, dans les essais de dénouement de la crise allemande. Cette crise était latente depuis la création du Reich par Bismarck. Le nihilisme politique qui recourt à la force violente, avait non seulement atteint l'Allemagne. Cette infection devait gagner du terrain dans l'Europe entière. Et c'est ainsi que la folie du national-socialisme a marqué la fin de l'existence politique de l'Europe. L'auteur nous décrit l'esprit politique du sujet allemand, son ignorance du compromis constructeur, ses relations empoisonnées avec ses voisins, son complexe d'infériorité politique né au XIX^e siècle déjà.

Quelles sont les raisons fondamentales de l'état de crise dans lequel se trouve la conscience européenne ? M. Dürrenmatt nous en fournit l'analyse dans un troisième chapitre intitulé « l'évolution du nihilisme politique ».

« La politique est l'art de former la réalité. » Elle est le champ de tension entre deux pôles : celui de la liberté (Freiheit) et celui de la puissance autoritaire (Macht). Les deux pôles sont interdépendants et doivent se compléter pour que puisse naître un climat propice à une vie politique constructive telle que la conçoit l'éthique de la démocratie parlementaire. Voilà l'idée centrale de l'étude de l'auteur. M. Dürrenmatt dresse le tableau de l'évolution historique et philosophique des différentes conceptions de la liberté et de la puissance. L'antagonisme de ces deux forces motrices de la politique nous apparaît brutalement par la révolution. L'autorité de l'Etat se voit brusquement à la merci du peuple qui prend conscience de sa puissance politique.

Trois forces se trouvent toujours en présence sur le théâtre européen :

— Les Jacobins dont le but — toujours lointain — est de faire triompher la liberté absolue, au péril même de libérer des forces destructives. L'idéologie est leur unique moteur.

— Les Réactionnaires qui, par tous les moyens, essaient de protéger leurs intérêts personnels. Leur politique s'appelle « réaliste ». Elle est en fait cynique, matérialiste, utilitariste.

— Les Conservateurs qui cherchent un juste équilibre entre puissance et liberté. Ils ont le sens du présent et de la réalité.

Dans le cadre des idées jacobines, le slogan de la « liberté nationale » a vu le jour. Un pas de plus, et la présomption nationaliste est née, et avec elle l'homme de la puissance (Machtmensch) incarné — quoique dans deux sens différents — par Napoléon Bonaparte et Hitler. La philosophie de la puissance (Hegel) en l'« excellente » compagnie de la pensée matérialiste du progrès ont achevé la décomposition de la morale politique.

Après avoir ainsi exposé le diagnostic de la maladie, l'auteur en propose les remèdes dans les chapitres suivants.

« La politique est de l'art constructif si elle est conservatrice. » Le conservateur se base sur les valeurs spirituelles. Il est patient et équilibré. D'après lui, la politique intérieure n'est pas simplement fonction de la politique extérieure, mais partenaire de même droit dans un même jeu. La théorie réactionnaire du primat de la politique extérieure a profondément marqué le caractère du siècle passé. Il suffit de se rappeler le cas de la France actuelle pour admettre le bien-fondé de ces affirmations.

Il s'agit donc de reconstruire la vie politique intérieure, de rendre l'existence politique à l'individu, de recréer une communauté politique, l'Etat n'étant pas uniquement une société pour défendre des intérêts matériels. L'association — même non-politique — qui se forme sans contrainte et qui se développe organiquement dans le peuple est ainsi le meilleur rempart contre les attaques du nihilisme politique et social.

L'esprit politique de l'Occident doit se baser sur quatre valeurs fondamentales :

— La conscience, port d'attache dans cette Europe vieillie et tant diversifiée.

— La polarité dans la politique, qui implique l'équilibre des deux forces en présence : la puissance autoritaire et la liberté absolue ; les droits de la majorité et les droits de la minorité.

— Les libertés, proclamées pour la première fois lors de la Révolution française.

— La loi, règle du jeu, qui rend possible l'épanouissement des autres valeurs.

Ces valeurs doivent servir à la « communauté européenne » de ligne de conduite dans ses rapports avec la politique internationale, et dans les rapports entre les grandes et petites nations du continent même.

En conclusion, M. Dürrenmatt ne voit pas essentiellement la tâche première dans la formation d'un Etat européen, mais avant tout dans l'éducation d'élites qui sauront recréer une culture politique libérée de la pensée matérialiste, la puissance politique n'étant pas une force naturelle à dominer techniquement par une machine étatique appropriée. « Un Etat ne peut durer que si sa force martiale se transforme en autorité. »

Cette étude courageuse et claire, qui permet au lecteur de se pencher sur le sort du vieux continent, est d'une actualité brûlante et mérite ainsi l'attention de nos lecteurs.

R. KUBLER.

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

VOTRE BANQUE

**Votre meilleure collaboratrice en
toutes circonstances**

Discrétion hermétique

Vevey	Lausanne	Renens
Rue du Simplon 34	Rue Centrale 7, tél. 23 53 31	Rue de Lausanne 21

Der Aussenhandel zwischen marktwirtschaftlich organisierten und zentral-geleiteten Volkswirtschaften¹

Depuis de nombreuses années, l'Ecole des hautes études commerciales de Saint-Gall publie des études sur les différents domaines de l'économie politique. Dans ces collections très variées, l'Ecole a fait paraître la thèse de doctorat de M. Willi Graf, intitulée : « Les échanges commerciaux entre économies dirigées et économies du marché ».

Depuis 1914, la politique commerciale a subi des modifications profondes dues aux ruptures d'équilibre qui se sont produites à la suite de guerres totales. Ces déséquilibres se sont traduits par des changements de structure dans toutes les économies nationales, changements dans le sens bien connu d'une emprise toujours plus considérable du pouvoir de l'Etat sur l'économie privée. Les bouleversements internes ont tout naturellement eu des répercussions sur les relations économiques internationales.

L'Etat s'intéresse au commerce international de diverses manières, soit qu'un centre de production nationalisé importe ou exporte des marchandises, soit que le monopole du commerce extérieur d'un certain produit soit accordé par l'Etat à une entreprise privée, ou encore de toute autre manière. Le cas extrême du monopole absolu se rencontre dans un pays qui était allé avant la deuxième guerre mondiale déjà jusqu'au bout de l'évolution mentionnée ci-dessus : c'est l'Union Soviétique. Toute l'économie nationale y fut soumise, par un processus des plus accélérés, au contrôle de l'Etat. Par la force des choses, le commerce extérieur, partie intégrante de l'édifice économique d'un pays, passa également au secteur public. Les pays jouissant encore plus ou moins du régime de l'économie privée se virent soudain en face d'un nouveau phénomène : une économie qui ne se conforme plus aux lois du marché, une économie qui rompt la solidarité internationale du commerce.

Les problèmes ainsi soulevés font l'objet de l'analyse de M. Graf. Analyse assez théorique, mais qui dessine un aperçu général des règles du jeu du commerce international. L'actualité du problème est indéniable, la Russie Soviétique n'ayant pas seulement consolidé le nouveau système dirigiste, mais l'ayant encore étendu vers l'Est et l'Ouest, sur toute sa sphère d'influence.

Une longue introduction divisée en deux parties doit servir de base de discussion pour l'étude du sujet proposé. Cette étude considère les échanges de marchandises uniquement.

La première partie s'occupe des traits caractéristiques des économies libres en général et de l'organisation de leur commerce extérieur en particulier. La structure d'une économie du marché se caractérise par la propriété privée des biens de production et de consommation, ainsi que par la liberté du commerce. L'Etat en garantit l'exercice dans le cadre plus ou moins restreint de sa

¹ WILLI GRAF : *Der Aussenhandel zwischen marktwirtschaftlich organisierten und zentral-geleiteten Volkswirtschaften*. Publications par l'Ecole des hautes études commerciales, Saint-Gall. Polygraphischer Verlag S. A., Zurich et Saint-Gall, 1951, 190 pages.

juridiction. L'individu est libre d'employer ses revenus à sa guise, une fois satisfaites les aspirations des pouvoirs publics (impôts, cotisations sociales, etc.). Toute cette « anarchie ordonnée » que forme l'économie du marché, appelle une coordination. Celle-ci se fait de façon impersonnelle et décentralisée, selon le jeu de la concurrence et du système des prix. Les moyens de production sont ainsi introduits le plus rationnellement possible dans le cycle. Producteurs et consommateurs se rencontrent sur le marché, formé par l'ensemble des relations d'échange dans une communauté économique.

Une économie ainsi construite aura tout intérêt à participer à une répartition internationale du travail. Le commerce extérieur n'étant qu'une fonction du commerce intérieur, le premier a forcément la même structure que le second en ce sens que le système des prix jouera son rôle déterminant sur le plan international également. L'Etat est appelé à coordonner les démarches de ses sujets. Il le fait par le système des tarifs douaniers. En temps de crise, ses interventions, tant au point de vue intérieur qu'extérieur, peuvent aller beaucoup plus loin, surtout en ce qui concerne le règlement des paiements internationaux. M. Graf donne un bref aperçu des relations du change et du problème de l'équilibre des balances des paiements, ainsi que des mécanismes qui les commandent.

La structure d'une économie centralisée — passée en revue dans la deuxième partie de l'étude — est diamétralement opposée à celle d'une économie libre. La recherche de l'emploi optimum des forces productrices ne se faisant plus sur le plan individuel, un immense appareil de planification et de gestion devient nécessaire. L'appareil bureaucratique de l'U. R. S. S. montre bien les difficultés que rencontre l'Etat dans ses calculs économiques. Cet appareil est dangereusement inerte et ne s'adapte que péniblement aux conditions changeantes de la vie économique. Voilà la raison principale des difficultés d'intégration d'une économie centralisée dans le cycle international. Même une planification rigoureuse — très bien illustrée par M. Graf dans l'exemple de l'U. R. S. S. — n'assure pas toujours une coordination économique parfaite. L'adaptation de la production aux besoins du pays doit être forcée par des moyens qui ne sont que trop bien connus.

L'emprise du pouvoir étatique s'étend naturellement au commerce extérieur. L'Etat détient le monopole dans les relations économiques avec les autres pays. Mais dans ce domaine, la planification rigoureuse se heurte au dynamisme des échanges internationaux. Le commerce d'un pays dirigé avec une économie à structure différente ne peut donc être qu'une issue de secours. Les exportations ne se font qu'en fonction des importations dont l'économie centralisée a un besoin urgent. M. Graf fournit une analyse très intéressante de leur planification et du déroulement des opérations extérieures dans un pays centralisé. Le monopole du commerce extérieur sert avant tout à des fins de protection d'un mécanisme économique soigneusement planifié qui tend à l'autarcie. Dans un tel système, les taxes douanières jouent nécessairement un rôle minime. De même, le change n'est plus une relation réelle de prix entre la valeur des monnaies des différents pays d'une part et celle du pays dirigé d'autre part. C'est une construction artificielle. La politique de l'Etat centralisé va à l'encontre de la solidarité internationale.

Il est donc naturel qu'un Etat qui détient le monopole du commerce extérieur, dirige ses relations vers des partenaires de même structure. En effet, l'Etat Soviétique échange ses produits avec tous les pays qui se trouvent dans sa sphère d'influence. Les échanges de monopole à monopole ne se différencient alors nullement de ceux opérés entre deux partenaires privés. La répartition du travail peut ainsi être poussée très loin, surtout si l'un des partenaires est en état de dépendance politique par rapport à l'autre.

Après cette longue exposition du problème, M. Graf s'occupe, dans une dernière partie, des relations commerciales entre économies centralisées et économies du marché. Dès qu'il y a différence de structure, les méthodes traditionnelles d'échange ne fonctionnent plus. Le commerçant de l'économie libre doit s'adresser exclusivement aux associations étatiques pour le commerce extérieur. L'auteur montre que par ce fait le monopole de l'Etat peut créer sur le plan international, à certaines conditions, un danger de monopole dans le sens compris par les théories de l'économie politique. La concentration du pouvoir économique en une seule main permet au surplus une politique de dumping qui peut mettre en danger l'équilibre de l'économie mondiale. M. Graf prête toute son attention aux caractéristiques de ce dumping.

Les difficultés d'échanges internationaux résultant de disparités de structure des économies ont fait l'objet de longues discussions au sein de la Conférence de La Havane qui en 1948 a élaboré la Charte internationale du commerce. Bien que cette charte ne soit pas entrée en vigueur, faute de ratifications par un nombre suffisant d'Etats, il a paru intéressant à l'auteur de souligner, dans un chapitre spécial, les efforts de conciliation faits dans cet accord. Les propositions de la Charte en vue d'intégrer les économies centralisées dans le système commercial du monde occidental ont dû être formulées assez prudemment pour ne pas heurter l'U. R. S. S. et ses satellites. Leur entrée dans cet organisme international ne devait pas être rendue impossible a priori. Voici le but que se propose de réaliser la Charte : Expansion du commerce international sur une base multilatérale et non-discriminatoire. Or, ces principes — avant tout celui de la multilatéralité — vont à l'encontre des intérêts d'une économie centralisée. La lutte contre la politique de discriminations est bien possible dans les relations entre économies du marché, mais devient illusoire vis-à-vis d'un partenaire qui détient le monopole du commerce extérieur, ce partenaire n'étant pas obligé de faire des transactions qui obéissent à des considérations rationnelles du commerce.

L'observation des règles du jeu commandées par la solidarité internationale dépend donc uniquement de la bonne foi des dirigeants du monopole. Une économie centralisée restera donc toujours un facteur de perturbation latente.

Enfin, un dernier chapitre de l'ouvrage de M. Graf est consacré à la politique commerciale suivie par les économies du marché dans leurs relations avec les pays dirigés. Il montre l'importance capitale que présentent des négociations avec les dirigeants de l'économie centralisée, les difficultés presque insurmontables qu'elles rencontrent. Du côté de l'économie du marché, qui est-ce qui doit s'asseoir à la fameuse « table verte » et jusqu'où les compétences des organes de l'Etat doivent-elles aller ? Quelle est l'étendue d'un accord de

commerce éventuel? Telles sont les questions qui se posent et auxquelles l'auteur essaie de donner une réponse satisfaisante.

La Suisse en particulier, avec sa structure d'exportation, doit livrer une lutte continuelle contre le libre-arbitre de l'administration du commerce extérieur monopolisé, si elle ne veut pas perdre les marchés de l'Europe orientale. Elle se bornera à conclure des accords-cadres qui déterminent exactement, sur des « listes de marchandises », les quantités à exporter et à importer pour un certain laps de temps. Les accords contiendront donc toujours des clauses de contingentement. Le bilatéralisme devient ainsi chronique. (Qu'il soit permis ici de renvoyer le lecteur à l'excellent exposé de M. Zellweger sur « la politique économique des Etats de l'Est et son incidence sur la Suisse », publié dans le n° 2/1953 de la présente revue.)

Il est incompatible avec notre système économique d'opposer un monopole d'Etat à celui des économies centralisées. Par contre, les diverses associations de l'industrie et du commerce permettent d'opposer un front commun aux pays de l'Est, et de donner plus de poids à leurs revendications.

L'étude de M. Graf, dans laquelle nous aurions aimé trouver une documentation plus riche en exemples pratiques, fournit une bonne vue d'ensemble sur le problème des échanges internationaux et les difficultés qu'ils rencontrent à l'heure actuelle. Elle apporte une contribution intéressante à la controverse qui oppose les partisans d'un commerce extérieur étatisé à ceux qui défendent un commerce libéré de toute emprise de l'Etat.

R. KUBLER.

Salaires¹

La collection « Bilans de la connaissance économique » dirigée par le professeur Mossé comble une lacune très grande qui a coûté plus d'un effort aux économistes. Périodiquement le professeur Mossé publie une synthèse des connaissances dans un secteur précis. Nous voulons rendre compte du volume qui traite des salaires et qui est l'œuvre de M. Mossé lui-même.

Le sujet est particulièrement difficile car les connaissances dans ce domaine complexe sont encore fragmentaires. Le livre est divisé en trois parties : un essai de synthèse, des observations et une bibliographie.

L'histoire des théories de salaire est bien esquissée. Sans atteindre à la clarté de feu le professeur Pirou dont ce chapitre est largement inspiré, l'auteur présente succinctement les principales théories sans rechercher l'originalité gratuite si chère à de nombreux auteurs modernes. Tout n'a pas encore été dit dans ce domaine. L'histoire politique et le développement économique des

¹ ROBERT MOSSÉ : *Les Salaires* dans la Collection « Bilans de la connaissance économique » avec le concours du Centre national de la recherche scientifique. Ed. Marcel Rivière, Paris, 1952, 324 pages.

siècles derniers ont largement influé sur les théories. Il conviendrait de mener minutieusement et parallèlement l'étude de ce que nous appelons communément l'histoire et la théorie du salaire prédominant dans une époque. On se rendrait compte que certaines réputations actuelles ne portent pas atteinte aux théories anciennes. C'est le développement économique qui très souvent a entraîné le perfectionnement des théories du salaire.

Après l'histoire des théories, l'auteur présente les transformations du salaire au ^{xx}e siècle et les caractères contemporains du salaire. Le salaire est-il un phénomène économique au sens restreint du terme ? Le montant du salaire se fixe-t-il à l'intersection de la courbe de la demande ? Quels sont les facteurs qui influent sur l'offre et la demande ? Questions complexes que l'auteur aborde brièvement tout en apportant à son exposé beaucoup de clarté. Son but est avant tout de présenter l'état actuel des connaissances dans ce domaine et de distinguer parmi tous les apports des économistes, ceux qui ont une valeur réelle.

L'analyse moderne du marché du travail retient longuement l'attention de M. Mossé. C'est heureux, car ce sujet important a été quelque peu délaissé par les auteurs de langue française, plus volontiers attirés par les problèmes d'équilibre général. La connaissance économique a considérablement modifié l'image du travail. L'image moderne est certainement plus proche de la réalité, mais elle laisse une impression de confusion. Des cas particuliers se sont substitués au général. On sent le besoin d'une synthèse qui reste à faire, synthèse qui ne soit pas simplification, mais classification des faits observés. Faut-il souscrire à l'idée de Boulding qui dit que dans l'étude des relations du travail, 80 % doit être fourni par la sociologie et la psychologie ?

Faut-il souscrire aux sarcasmes de ceux qui proclament que « le marché du travail est mort ! vivent les relations humaines ! » On le voudrait bien, mais que peuvent les relations humaines devant un chômage permanent. Le problème reste économique à condition de prendre conscience des facteurs qui influent sur l'économie et d'abandonner une conception trop mathématique.

Dans la conclusion l'auteur se demande si les diverses écoles sont aussi opposées qu'elles veulent bien le paraître. Certaines proposent d'augmenter la production pour pouvoir augmenter les salaires, les autres veulent en premier lieu l'augmentation des salaires. Toutes et c'est heureux, se réclament de l'amélioration de la condition humaine. M. Mossé conclut « qu'il importe peu de commencer du pied droit ou du pied gauche. L'essentiel est de se mettre en marche et d'avancer ». Nous ne voulons pas donner à cette conclusion trop rapide plus de valeur qu'elle n'en a, cependant elle escamote la difficulté et nous sommes fort étonné que M. Mossé n'en souligne pas l'importance. S'il est équivalent de « pousser ou de tirer », d'augmenter les salaires d'abord et la production ensuite, toute politique en matière de salaire devient indifférente. Si les hommes d'Etat et les partis ne s'entendent pas, c'est bien que leur méthode diffère foncièrement dans ce domaine. La difficulté du problème vient presque uniquement du fait de savoir quand et comment il faut agir. L'expérience Roosevelt, et plus près de nous les tentatives Musy prouvent que lorsque les événements demandent de « pousser » il ne faut pas « tirer », car l'équilibre général en dépend. Il est regrettable qu'un livre aussi substantiel

se termine par une pirouette, qui malheureusement n'éclaire pas beaucoup notre chemin.

Pour terminer signalons que le lecteur trouvera une bibliographie des plus complètes du domaine étudié. Chaque volume cité est présenté. Certaines analyses sont remarquables, d'autres malheureusement beaucoup moins ce qui est compréhensible puisque 192 volumes sont passés en revue.

En dépit de quelques réserves que nous nous sommes permis de faire, nous ne pouvons que recommander vivement l'étude de M. Mossé. Elle est enrichissante et elle constitue la « somme » de ce qui a été écrit en français sur ce sujet si actuel au cours des dix dernières années. C'est beaucoup.

G. VIREDAZ.

La réforme agraire,

les défauts de la structure agraire qui entravent le développement économique¹

Ce volume de l'ONU étudie la structure agraire des pays insuffisamment développés, et, surtout, les effets que les différentes formes de structure agraire exercent sur le développement économique des sociétés.

La structure agraire définit le cadre organique de la production agricole, lequel est composé de divers éléments, dont la tenure du sol, ou régime foncier, le système de métayage et de fermage, puis l'organisation du crédit, de la production et de la vente, les modes de financement de l'agriculture et la politique fiscale.

Le niveau de vie des exploitants ruraux dépend étroitement de l'organisation agraire. Son organisation défectueuse affecte dangereusement la population des campagnes, laquelle, dans certains pays, représente encore l'élément principal du tableau démographique.

En effet, le soixante pour cent environ de la population mondiale tire ses ressources de l'agriculture : au total, un milliard trois cents millions de personnes, dont un milliard vivent en Asie, en Afrique et en Amérique Centrale et du Sud.

Le pourcentage de la population exerçant une activité dans l'agriculture est de 20 % en Amérique du Nord, de 33 % en Europe, alors qu'il s'élève à 67 % en Amérique Centrale, pour passer à 70 % et 74 % en Asie et en Afrique.

On voit ainsi que dans les pays d'Asie et d'Afrique l'agriculture demeure le secteur le plus important de l'économie nationale. Et c'est précisément dans ces pays que la structure agraire est la plus imparfaite. Il en résulte des conséquences néfastes pour les populations rurales, conséquences qui ont leurs répercussions sur la productivité. Les différences de productivité individuelle

¹ Nations Unies, Département des questions économiques, New-York 1951, 1 vol., 102 pages.

correspondent, dans une certaine mesure, à la gamme des niveaux de vie des différentes régions agricoles.

L'agriculture des pays industrialisés bénéficie du progrès technique, ce qui lui permet d'obtenir des rendements élevés sans avoir à subir une pression démographique comparable à celle des pays d'Asie et d'Afrique.

La densité excessive des populations qui tirent leur nourriture de la terre aboutit à la création d'une multitude de propriétés d'étendue extrêmement réduite et pose ainsi le problème des exploitations non-rentables.

Dans l'Inde, dans certaines parties de la Chine et dans le sud-est asiatique, le grand nombre de ces exploitations ne permet pas de tirer du sol le minimum vital. La question se pose également, d'une façon plus ou moins brûlante, au Japon, en Egypte, au Liban, etc. Dans un rapport de 1950, la banque internationale pour la reconstruction et le développement a souligné les effets défavorables de ce système de minifundia. Le manque de terres pour une grande partie de la population expliquerait les famines chroniques de certaines régions d'Asie.

En revanche, il existe des terres non-rentables en raison de leur étendue trop importante. C'est le cas de nombreuses régions de l'Amérique du Sud où les propriétés sont souvent trop vastes pour être exploitées rationnellement (latifundia).

Le morcellement des exploitations agricoles présente également un obstacle sérieux au développement normal et à une productivité accrue des terres cultivées. Ce phénomène n'est pas associé à un régime foncier particulier. S'il est fréquent en Asie et dans les pays du Moyen-Orient, on le rencontre aussi dans les pays évolués tels que la Suisse, la France ou l'Allemagne du Sud.

Le processus du remembrement des exploitations morcelées s'avère souvent fort long parce qu'il se heurte à la routine et au conservatisme des paysans. Aussi l'Inde a-t-elle voulu tourner le problème en favorisant la création de coopératives de production et en les rendant obligatoires quand la majorité des fermiers se mettait d'accord sur un plan de redistribution des terres.

Le métayage caractérise le régime foncier d'un grand nombre de pays d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud. La terre appartient à de gros propriétaires qui louent de petits lopins à leurs métayers. Si les fermages ne sont pas excessifs et si la sécurité de la possession est garantie, le métayage ne constitue aucunement une forme fâcheuse du régime foncier. Ces deux conditions ne sont généralement pas réalisées dans les pays insuffisamment développés, où les membres d'une population très dense se font une concurrence effrénée pour trouver de l'emploi dans l'agriculture. Il en résulte des fermages exorbitants.

Dans certains pays d'Amérique latine (Bolivie, Colombie, Venezuela) et en Haïti, les propriétaires qui occupent les terres n'ont juridiquement aucun titre pour les occuper, car il n'existe aucun système d'enregistrement des titres de propriété. Cette situation existe également dans les pays du Moyen-Orient où des querelles interminables entre tribus ont créé des différends complexes qu'une administration extrêmement faible ne parvient pas à résoudre. Dans une insécurité permanente, les cultivateurs ne tirent pas du sol tout ce qu'il pourrait fournir.

Tous ces défauts, ajoutés à l'endettement de beaucoup d'agriculteurs, à l'absence d'organisations régulières de vente, à des politiques fiscales souvent déplorables, freinent considérablement, pour ne pas dire empêchent le développement économique de nombreux pays agricoles. Aussi certaines nations orientales qui pourraient être exportatrices de produits du sol sont-elles obligées d'en importer.

La seconde partie de l'ouvrage analyse les réformes qui ont été réalisées au Mexique et au Japon principalement : il s'agit d'une nouvelle répartition de la propriété du sol. Si leurs résultats sociaux sont incontestablement positifs, on ne peut étendre cette affirmation aux résultats économiques. Il est relativement facile d'attribuer la terre à des paysans indépendants ; on ne leur donne pas pour autant les moyens de la travailler : l'outillage, des réserves en cas de mauvaises récoltes, etc. Et chacun ne peut s'improviser paysan.

Aussi, l'ONU est-elle très prudente dans ses conclusions. Elle suggère quelques idées de réforme, tout en constatant qu'elles n'ont pas une portée universelle et que leur succès dépend du milieu où on les applique. Bien qu'une réforme agraire puisse améliorer la situation de la population rurale et qu'elle soit peut-être une étape nécessaire de l'amélioration de l'agriculture, elle ne saurait souvent éliminer le déséquilibre qui existe entre les ressources en terres et la population.

R. REBORD.

Le Bail commercial¹

Le droit suisse connaît deux variétés de contrats cédant l'usage d'un bien : le bail à loyer et le bail à ferme. Or, à eux seuls, ceux-ci ne répondent plus aux nécessités actuelles en raison de l'évolution et de l'énorme complexité de la vie des affaires. Une classe importante de la société, celle des petits et moyens commerçants et artisans est insuffisamment protégée contre certains agissements de grosses entreprises commerciales et de concurrents dépourvus de scrupules ; ces derniers parviennent à profiter du travail et des sacrifices d'autrui en provoquant l'éviction de commerçants établis, ce, il s'entend bien, avec le consentement de bailleurs.

C'est pour remédier à cette pénible situation que M. André Brönimann justifie l'introduction de la notion de « bail commercial » dans notre législation. Cette nouvelle forme de contrat a été adoptée par la France, en 1926, par l'Angleterre en 1927 et par la Belgique récemment.

Les maisons de commerce, dont l'auteur, dans une première partie, étudie l'histoire de l'antiquité gréco-romaine à nos jours, prirent naissance avec le libéralisme, soit lorsque le sévère système corporatif fut aboli. Dès lors, il devint possible à chacun de transformer un rez-de-chaussée en une échoppe que les progrès de la science et de la technique ont métamorphosée en magasins luxueux,

¹ ANDRÉ BRÖNIMANN : *Les Maisons de commerce et le bail commercial*. Edition du bail commercial. Lausanne, 1953. 294 pages.

éclatant de lumière. Fruit de l'initiative, d'un labeur persévérant soutenu par de gros investissements, la maison de commerce moderne est une réunion de nombreux éléments matériels et immatériels. Parmi les principaux cités par l'auteur, à savoir le local, le contrat de bail, l'agencement, les marchandises, l'enseigne, les patentes, les secrets de fabrication, aucun n'est essentiel. La clientèle n'apparaît pas non plus comme un élément isolé, mais elle se rattache aux divers éléments et au fonds de commerce ; elle les amalgame harmonieusement.

Quelle est donc la nature juridique de ce complexe : le fonds de commerce ? M. André Brönimann expose clairement les différentes théories soutenues en doctrine et la position du droit suisse à cet égard. Nous lui savons gré d'avoir si bien précisé ces notions délicates, car notre législation ne donne aucune définition ; d'autre part la jurisprudence et les civilistes de notre pays ne sont guère plus explicites. Dans une deuxième partie servant de transition, l'auteur expose les conséquences du refus du propriétaire de renouveler le bail de locaux à usage commercial, ceci en droit commun. M. André Brönimann énumère les trois possibilités qui sont à la disposition du bailleur et permettent à ce dernier de tirer un profit abusif de sa situation en touchant la plus-value résultant du travail et de l'ingéniosité du locataire : imposer de nouvelles conditions de bail à l'ancien preneur ; contracter un bail avec un autre commerçant, concurrent ou non du locataire évincé ; reprendre à son compte l'exploitation de son local commercial. On imagine aisément le préjudice qui peut en résulter et les difficultés que comporte le transfert d'une maison de commerce. Selon le genre d'entreprise, ainsi que le démontre l'auteur, « le locataire évincé risque de perdre la quasi-totalité de son fonds, et s'il veut conserver son métier, il peut être obligé de repartir à zéro, souvent lourdement chargé de dettes ». Ainsi en omettant de faire une différence entre le bail relatif à des locaux commerciaux et celui réglant l'occupation d'appartements, le législateur suisse n'a pas été sensible à la fonction économique du contrat de bail portant sur le siège d'une exploitation commerciale. Le bail à ferme n'a donc pas son pendant en matière commerciale.

La troisième partie de l'ouvrage est intitulée « Le Bail commercial ou la protection du locataire commerçant à fin de bail ». On y trouvera l'exégèse des principales mesures introduites à l'étranger dans les lois sur le bail commercial, et enfin le droit que l'on peut souhaiter voir établir en Suisse. Dans cette dernière subdivision, l'auteur examine l'opportunité du bail commercial en confrontant divers arguments d'ordre économique, social et moral ; il expose les arguments des adversaires et des promoteurs du bail commercial, et en fait ensuite la critique.

Puis, en guise de conclusion, M. André Brönimann présente un avant-projet de loi fédérale. Il en fait un commentaire précis, qui permet de saisir le mécanisme de son projet ; comparé aux lois étrangères, le texte de ce juriste apparaît simple et équitable.

A juste titre, M. André Brönimann a mis l'accent sur l'importance de la classe moyenne et la nécessité sociale et politique qu'il y a à la protéger contre la concurrence des puissantes entreprises commerciales. Du point de vue moral également, l'introduction d'une telle loi se justifie, car bailleur et preneur ne

sont plus sur un pied d'égalité au moment de l'échéance du bail. Enfin le pays aurait tout à gagner si la stabilité pouvait être maintenue dans ce secteur économique ; commerçants ou artisans, libérés alors de l'incertitude du lendemain et du spectre du non-renouvellement de leurs baux pourraient se livrer à de plus larges investissements, sources de revenus plus élevés.

Relevons que l'auteur n'a pas ménagé ses critiques à l'endroit de la législation française laquelle ne devait manquer de provoquer des abus contraires. Comme il le montre dans son projet de loi, il est possible d'adopter un texte législatif équitable, dont les conséquences économiques, sociales et morales soient heureuses.

Dès la parution de cet ouvrage, la presse suisse s'est plu à en relever les qualités. La thèse des locataires commerçants et artisans n'avait été jusqu'à ce moment que timidement défendue. Aujourd'hui le sujet est particulièrement actuel : la presse de toute tendance s'en fait largement l'écho en Suisse romande et en Suisse alémanique ; sur le plan parlementaire, un postulat a été récemment développé par M. P. Chaudet, conseiller national vaudois. Le Conseil fédéral se prononcera sur ce problème dont nul ne conteste l'importance.

Relatant l'activité de l'auteur dont nous avons brièvement résumé l'ouvrage, un quotidien de chez nous s'exprimait ainsi : « Que M. Brönimann soit assuré de la gratitude de tous pour son labeur inspiré d'un civisme conscient et efficace. » Pour notre part, nous le louons de l'objectivité dont il ne s'est point départi tout au long de son étude.

P. CHESEAUX.

Wirtschaftstatistik — Theorie der Interpretation¹

La présentation systématique de la statistique en tant que théorie de l'interprétation de données a vu durant ces vingt dernières années dans les pays anglo-saxons une période d'essor.

Ce développement s'est produit sous l'influence des sciences économiques d'une part (déterminant le champ d'application de la statistique) et des mathématiques d'autre part (en enrichissant l'arsenal des moyens techniques à disposition de la nouvelle science).

Un exposé vraiment actuel de l'interprétation des données statistiques doit s'occuper surtout de l'examen quantitatif des phénomènes d'économie publique, considérés dans leur ensemble, de l'analyse des séries établies dans le temps, ainsi que de leurs relations.

Mais telle n'a pas toujours été la doctrine en vigueur : selon l'ancienne conception des buts de la théorie économique et de la nature de la statistique économique, il aurait été suffisant de rendre compte des méthodes de mesure appliquées. L'essentiel d'une telle théorie était basé sur l'étude de la nature et

¹ Prof. Dr S. SAGOROFF : *Wirtschaftstatistik — Theorie der Interpretation*, I. Teil, Quantitative Erforschung des gesamten wirtschaftlichen Prozesses. 176 pages. A. Franke A. G. Verlag, Bern, 1950.

du sens des mesures, lors de la résolution de problèmes économiques particuliers ; ces nombres pouvant être d'origine statistique (indice des prix) ou des créations de la théorie économique (vitesse de la circulation de l'argent, quota d'épargne de l'économie publique).

L'ouvrage de M. Sagoroff, se divise en deux tomes : dans le premier, l'auteur expose les méthodes de la recherche économique moderne qu'il qualifie de « totale », tandis que le second (à paraître) traitera des méthodes anciennes dites « partielles ».

D'un autre point de vue, le domaine de la statistique économique doit encore être délimité ; selon que les données se rapportent à l'économie publique ou à des économies particulières, on les distingue en données macroéconomiques et microéconomiques. C'est à l'étude des premières que l'auteur s'est attaché.

La théorie de l'interprétation « totale » est l'étude des procédés utilisés dans l'examen quantitatif des processus économiques : c'est la méthodologie de l'interprétation des données ; cette discipline comprend cinq groupes de questions :

1. Application de la statistique à la représentation du cycle économique et de la structure économique dans son ensemble (systèmes d'équations, analyse de cycle, « baromètre économique »).

2. Calcul de bilans d'économie publique, résultats d'une comptabilité publique.

3. Calcul de nombres de mesure qui caractérisent un état (quota de l'épargne totale).

4. Calcul d'indices, qui expriment les modifications d'une ou plusieurs grandeurs économiques dans un certain laps de temps (indices généraux).

5. Analyse de séries temporaires et mesure de leurs fonctions.

Naturellement il faut supposer l'existence préalable des données statistiques ; les règles de l'observation statistique, du relevé et de la présentation des données, faisant partie d'un autre domaine de la statistique, ne sont pas traitées ici.

Cependant l'auteur s'est livré à une étude approfondie du calcul de la moyenne, la corrélation et l'analyse des séries temporaires.

Le calcul de la moyenne est expliqué en annexe à la théorie des indices, où il est surtout question de la nature des moyennes lors de la solution de maint problème économique.

L'analyse des séries temporaires et de leurs composantes joue un rôle considérable lors de l'étude des liaisons causales des phénomènes économiques.

Le concept de corrélation ainsi que le calcul du facteur de corrélation sont l'objet d'un exposé fouillé vu leur importance en tant qu'instrument de recherche.

Il convient de signaler enfin que le plan de l'ouvrage que nous étudions est dominé par deux idées directrices : des considérations d'ordre mathématique d'une part, et d'ordre comptable d'autre part.

En effet, la comptabilité étant aussi une méthode à disposition de la recherche quantitative, une compréhension complète du phénomène économique ne peut être atteinte qu'après étude des comptabilités publiques nationales.

L'interprétation « totale » s'exécute donc de deux façons :

1. par l'application de la méthode mathématique aux données statistiques (modèles, systèmes d'équations) ;
2. par l'utilisation de la méthode comptable (confection de systèmes de bilans).

De ces deux points de vue, différents mais non opposés, il s'agit toujours de considérer le processus économique dans son ensemble.

Quoique la statistique économique travaille avec des concepts qui ont été formés par la science économique, il faut constater qu'elle reste normative, formelle, car elle ne s'intéresse pas à l'être des choses, mais aux règles qui en donnent une connaissance exacte.

Se plaçant enfin sur le plan tout à fait général de l'évolution des sciences économiques, l'auteur tire de son étude la conclusion que l'on constate dans ce domaine un passage de la connaissance qualitative à la connaissance quantitative : une compréhension entière des phénomènes, des relations établies par des formules claires sont maintenant des buts que peut se fixer l'économiste.

Complété par une documentation fouillée, cet ouvrage est une base utile pour l'étude des méthodes de la statistique moderne.

PAUL-H. REYMOND.

A l'Assaut du Consommateur¹

Il n'y a pas de succès en affaires sans publicité, et parmi les moyens publicitaires il en est un qui est particulièrement efficace : l'annonce de presse.

Aussi, à l'adresse des annonceurs en quête de renseignements, M. H. Chervet a réuni en un guide les caractères fondamentaux de l'annonce ; l'auteur s'est en outre attaché à prouver aux sceptiques la nécessité de l'annonce, ceci dans leur propre intérêt... et celui des agents publicitaires.

Le sujet est traité en une quinzaine d'articles concis et attrayants comme des annonces bien conçues : « A l'Assaut du Consommateur » est destiné au monde des affaires.

La cadence de la production est telle qu'il est absolument nécessaire aujourd'hui pour écouler la marchandise de créer une force d'absorption. Or, c'est la mode qui engendre le besoin incessant de renouveler, et le goût de la mode est créé par la publicité.

De plus, la publicité seconde les organes de distribution et favorise ainsi la circulation des stocks.

Les grandes différences de qualité ayant été nivelées du fait de la concurrence, il faut alors solliciter le public, le pousser à tel achat par des appels publicitaires : il n'existe pas dans ce domaine de formule du succès, mais cependant une technique adéquate permet un bon rendement.

¹ HERBERT CHERVET : *A l'Assaut du Consommateur*, présenté par Jean Bonherbe, Directeur de l'Office de Justification de Diffusion, Paris. 120 pages. Editions Radar, Genève, 1952.

Des statistiques montrent que, de tous les moyens de publicité, l'annonce de presse est celui qui est le plus utilisé : il a une grande force de pénétration et permet de sélectionner la clientèle, de localiser l'offre.

En Suisse, où le nombre des publications est par tête d'habitant plus élevé que partout ailleurs, l'annonceur a la tâche particulièrement ardue, étant données la diversité des publications et l'importance relativement faible du marché. Aussi, l'annonceur, parfois mal renseigné sur la valeur réelle des journaux et périodiques, est exposé à disperser son effort.

L'achat dépendant chez le consommateur de besoins physiologiques, psychologiques, culturels, la tâche de l'annonce est alors de suggérer un de ces besoins chez le lecteur ; cette suggestion dépend à son tour de l'état de réceptivité de l'individu. Ce ces faits découlent des phases dans l'action publicitaire : l'annonce doit attirer l'attention, mais il ne suffit pas qu'elle soit remarquée, il faut encore qu'elle intéresse, et elle intéresse dans la mesure où elle touche une des quatre préoccupations humaines : dépenser moins ; perdre moins de temps ; ménager ses forces ; éviter les risques.

L'acte suivant est la naissance du désir, le drame se dénouant enfin devant le comptoir où le vendeur emporte l'adhésion du consommateur par un dernier argument.

Tel est, brièvement tracé, le rôle de l'annonce. Mais l'auteur recommande, avant une campagne publicitaire, un véritable examen de conscience au producteur où celui-ci se pose une trentaine de questions relatives à son produit, sa distribution, sa publicité.

Examinons ensuite la question du style publicitaire ; lorsqu'on s'adresse à la foule des consommateurs, il y a deux conditions à remplir : il faut être expert dans l'article que l'on veut faire vendre et être imprégné de la conviction de rendre service. L'art en publicité consiste donc à dire des choses banales, d'une manière inédite, plaisante, véridique ; de plus on ne les dira pas de n'importe quelle manière dans n'importe quel organe. L'auteur rend en outre l'annonceur attentif aux dangers de la traduction et de l'humour.

Disséquons maintenant l'annonce ; elle comprend trois parties :

- a) un élément de protection qui est le cadre et les espaces blancs ;
- b) un élément d'attaque, le titre, qui vainc avec l'illustration l'attention du lecteur ; au texte étant dévolu le rôle de séduire, soit par suggestion, soit par argumentation ;
- c) un élément d'identification, marque, adresse, slogan ou personnage-type.

L'architecture de l'annonce est un autre facteur dont il faut tenir compte : équilibre, harmonie, format, couleur et emplacement contribuent, lorsque leur choix est judicieux, au bon rendement de l'appel publicitaire.

Une fois tous les éléments d'une bonne annonce réunis, il est nécessaire d'en connaître les moyens de réalisation et le prix de revient. Dans le calcul du prix de revient interviennent le tarif du journal et le tirage ; ce second élément, dans les conditions où travaille actuellement la presse suisse, n'est pas toujours connu avec la rigueur nécessaire à l'obtention d'un résultat commercial sûr ; à ce propos, il est bon de noter que, contrairement à la presse étrangère,

beaucoup d'organes ne sont chez nous pas capables de fournir à leurs clients des renseignements indispensables tels que les classes de lecteurs, leur âge moyen.

L'annonceur adoptera-t-il la revue ou le quotidien ? Certains jours sont-ils plus favorables que d'autres ? A quel rythme faut-il annoncer ? sont autant de problèmes auxquels il faut encore songer.

Envisageons ensuite les divers procédés d'impression : en relief (typographie), à plat (offset), en creux (héliogravure). Chacun présente des avantages suivant le papier ou le dessin.

L'auteur aborde enfin la question de l'annonce selon la loi suisse. Depuis 1945, la question est réglementée par une loi fédérale. En outre les produits pharmaceutiques subissent dans ce domaine un fardeau particulièrement lourd du fait du contrôle de l'Office intercantonal de contrôle des médicaments. L'exemple de la Fédération du textile et de l'habillement de Genève montre enfin comment certaines associations professionnelles peuvent pour éclairer les dispositions légales publier aussi des directives.

« A l'Assaut du Consommateur » est un guide sûr, présenté en termes vivants et relevé d'intéressantes reproductions, qu'apprécieront tous ceux qui recherchent au problème de l'annonce, une solution suisse.

PAUL-H. REYMOND.

Revue internationale du Travail

(Paraît en trois éditions distinctes : française, anglaise et espagnole.)

Publiée mensuellement par le Bureau international du Travail, depuis janvier 1921, la *Revue internationale du Travail* contient des articles de fond qui reflètent l'évolution de la politique sociale sur le plan international et dans les différents pays ; des exposés documentaires ; des statistiques du coût de la vie, du chômage, de l'emploi, des salaires et des heures de travail ; enfin, une rubrique bibliographique.

Prix du numéro : Fr. 2.40 suisses, abonnement annuel : Fr. 24.— suisses.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen et du catalogue des publications du B. I. T. sur demande adressée au Bureau international du Travail, Genève.

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels nous nous réservons de revenir dans un de nos prochains numéros :

BAUDIN LOUIS : *L'Aube d'un nouveau libéralisme*. Ed. Génin, Paris, 1953, 218 p.
BOISSIER PIERRE : *L'Epée et la Balance*. Ed. Labor et Fides, Genève, 1953, 167 p.

- LE BOURVA JACQUES : *L'inflation française d'après guerre 1945-1949*. Ed. A. Colin, Paris, 1953, 381 p.
- GIROD ROGER : *Attitudes collectives et relations humaines*. Ed. Presses Universitaires, Paris, 1953, 346 p.
- GUGLIELMI J.-L. et PERRET M. : *Salaires et revendications sociales en France 1944-1952*. Ed. A. Colin, Paris, 1953, 248 p.
- PAQUET ANDRÉ : *Le Conflit historique entre la loi des débouchés et le principe de la demande effective*. Ed. A. Colin, Paris, 1953, 368 p.
- PERRET M. et GUGLIELMI J.-L. : *Salaires et revendications sociales en France 1944-1952*. Ed. A. Colin, Paris, 1953, 248 p.
- Publications du B. I. T. : *Informations sociales. « Migrations »*. Suppl. Vol. IX. Nos 8, 10, 11-12, Genève, 1953, 75 p.
- Publications des Nations Unies : *Bulletin économique pour l'Europe*, 2^{me} semestre 1952. Vol. 5, N° 1, Genève, 1953, 71 p.
- Bulletin trimestriel de statistiques de l'acier pour l'Europe*. Genève, 1953, 121 p.
- Combustion. Réalisations accomplies par certains pays d'Europe dans le domaine de l'Assistance technique et de la Formation professionnelle*. Genève, 1953, 177 p.
- Consommation, Production et Commerce du Bois en Europe*. Genève, 1953, 342 p.
- Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient*. New-York, 1953, 55 p.
- Inventaire économique général de la Libye*, New-York, 1953, 58 p.
- Rapport sur les problèmes internationaux relatifs aux produits de base*, 1952. New-York, 1953, 56 p.
- Répertoire des travaux d'ordre économique et social*, 1952. New-York, 1953, 171 p.
- Le Revenu et les Dépenses de l'Agriculture dans certains pays d'Europe*. Genève, 1953, 330 p.
- La Sidérurgie européenne et le train continu à larges bandes*. Genève, 1953, 212 p.
- Statistique européenne du bois, 1913-1950*. Genève, 1953.
- Structure des budgets et classification des comptes publics*. New-York, 1953, 133 p.
- Publications de l'O. E. C. E. : *L'Équipement pétrolier aux U. S. A.* Paris, 1953, 136 p.
- La Gazéification des charbons*. Paris, 1953, 108 p.
- Préparation des minerais non ferreux aux Etats-Unis*. Paris, 1953, 225 p.
- Publications Ordre et Tradition : *Cahiers de la Renaissance Vaudoise*. Imp. Jaunin, Lausanne, 1953, 150 p.
- RANDALL CLARENCE B. : *Je crois en la libre entreprise*. Ed. Génin, Paris, 1953, 238 p.
- RIEDLE HERMANN : *Hermann Heinrich Gossen, 1810-1958. — Ein Wegbereiter der modernen ökonomischen Theorie*. Ed. P. G. Keller, Winterthour, 1953, 137 p.
- ROSER HENRI : *Le Chrétien devant la guerre*. Ed. Labor et Fides, Genève, 1953, 45 p.
- TROTABAS L. : *Les Finances publiques et les impôts de la France*. Ed. A. Colin, Paris, 1953, 205 p.
- VISINE FRANÇOIS : *La Transmission des fluctuations économiques par le commerce extérieur*. Ed. A. Colin, Paris, 1953, 229 p.
- Annuaire Franco-Suisse 1953-1954*. Chambre de Commerce Suisse en France. 666 p.